

VILLE DE THÔNEX
Service de la Police municipale

Guichet communal
Av. Tronchet 13A
CH-1226 Thônex
T 022 869 39 00
autorisations@thonex.ch

Demande d'autorisation simplifiée de pose de panneau de chantier, à vendre ou à louer

Législation applicable : F 3 20 – F 3 20.01 – F 3 20.03

Nature du procédé de réclame :

Panneau à louer (art. 24 LPR)

Panneau à vendre (art. 24 LPR)

La surface du procédé de réclame ayant trait à la location ou à la vente ne peut pas excéder 2m².

Panneau de chantier (art. 20 LPR)

La surface maximale d'un panneau de chantier est de 20m². Les deux tiers au moins du panneau sont consacrés aux informations sur le chantier, soit le type et la description des travaux effectués, un dessin, le nom du propriétaire, le nom et l'activité des entreprises et mandataires œuvrant sur le chantier. La surface restante peut être consacrée à des informations ayant trait à la location et/ou à la vente de la construction.

Filet ou bâche de chantier (art. 20 LPR)

Adresse du lieu de pose :

Adresse exacte : _____

Coordonnées de l'utilisateur :

Raison sociale au RC _____

Nom du contact _____

Adresse _____

Téléphone _____ mail _____

Coordonnées pour la facturation :

Raison sociale au RC _____

Nom et prénom _____

Adresse _____

Pièces à joindre obligatoirement :

- ✓ Photomontage / Photo
- ✓ Descriptif détaillé, dimensions, couleurs et texte du procédé de réclame

Signature

Timbre et signature obligatoires

Thônex, le _____